

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2007

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le mardi 11 décembre 2007 à 18 h 30, en séance ordinaire. Suite à l'appel des présents, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2007 a été approuvé.

Etaient présents :

MM REVOL, GIROUD	Délégués Titulaires	St Marcellin
M. CHARMEIL	Délégué Suppléant	St Marcellin
Mme DUBREUIL	Déléguée Titulaire	St Vérand
M. PERRET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. VILLARD	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. CHARBONNIER-MOUNIER	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM BAZZOLI, BOUSSON	Délégués Titulaires	Chatte
M. BURGER	Délégué Suppléant	Têche

Etait excusé :

M. CANIFFI	Délégué Titulaire	Têche
------------	-------------------	-------

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 – Modernisation de la station d'épuration : IRH présentera une proposition chiffrée
- 2 – Prestation de service : présentation du cahier des charges
- 3 – Décision modificative
- 4 – Transformation de poste
- 5 – Questions diverses

Modernisation de la station d'épuration

Le bureau d'étude IRH présente son étude chiffrée.

Le scénario B semble le plus intéressant, cependant la DDAF doit décider si les rejets se feront à l'Isère ou à la Cumane. Une rencontre est prévue le 13 décembre.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- retient le scénario B (la DDAF confirmera le problème des rejets)

- confirme que la nouvelle unité de traitement sera réalisée sur le site actuel
- décide que les boues seront traitées par séchage solaire
- décide que le traitement de l'eau sera réalisé par bioréacteur à membranes
- décide de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre

La phase 3 de l'étude sera achevée très rapidement.

Prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration

La consultation s'effectuera sans l'option collecteur St Sauveur.

Décision modificative

Le Président informe le Comité Syndical que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2007 du SIVOM doivent être modifiés de la manière suivante :

Article	Objet	Dépense	Recette
<u>Investissement</u>			
2762-step	Créances/trans. Droits à déd. TVA		4.00
2762-step	Créances sur transfert	<u>4.00</u>	
		4.00	<u>4.00</u>

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
Adopte la proposition.

VOTE : à l'unanimité

Transformation de poste

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la réussite d'un technicien supérieur territorial chef à l'examen professionnel d'Ingénieur au service Technique,

Le Président propose à l'assemblée,

- la transformation du poste de technicien supérieur territorial chef en poste d'ingénieur

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2007,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la *(les)* modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64111.

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses

Aménagement du bassin versant de la Cumane

Le Président informe le Comité Syndical qu'un courrier a été envoyé à M. le Président de la Communauté de Communes concernant la maîtrise d'ouvrage du Contrat de Rivières. Une réunion est à organiser avec le Président de la Communauté de Communes après rencontre avec l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux Cumane.

Rejets des effluents de la Fromagerie Royannais

Une réunion était prévue pour finaliser la convention mais Monsieur DUMOULIN, Directeur de la Fromagerie n'a pas pu y participer.

Une nouvelle rencontre sera prévue en janvier.

Transport et Elimination des boues

L'appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis sera effectuée par la commission d'appel d'offres le mercredi 19 décembre 2007 à 19 h.

Rappel : prochain Comité Syndical **jeudi 31 janvier 2008 à 20 h 30.**

La séance est levée à 20 heures.

Fait à Saint-Marcellin, le 13 décembre 2007

Le Président,
Jean-Michel REVOL